40e Année - N° 3060. Le No 0.25 c. Paraît le Samedi 26 Mai 1928.

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron No 117. C.-C. Chèque Postal Marseille 156.36
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Pour la Publicité extra régionale s'adresser au BUREAU PARISIEN DES JOURNAUX DE PROVINCE, 12, Rue Blanche, PARIS, 9e, Régisseur exclusif.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,00
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LE SCANDALE DES CHUTES DE LA DURANCE

ALAIS, CAMARGUE ET Cie.

Ainsi que je l'ai promis aux électeurs du canton de Sisteron dont je suis le mandataire, je vais publier ici même une série d'articles exposant le plus succinctement possible l'affaire dite de *l'Usine Hydro-Electrique de Sisteron.* Je me servirai pour cet exposé que des documents officiels dont l'authenticité n'est contestée par personne ; je les publierai même : je ne m'occuperai nullement des personnalités, ces articles étant considérés du point de vue purement objectif. Cette affaire intéresse non seulement mes concitoyens de Sisteron, mais tous les Bas-Alpins, la Société des Forces Motrices de la Durance ne cherchant pour l'instant qu'une chose : se dégager de l'obligation librement consentie par elle de construire une usine au Pont de Buech, commune de Sisteron. Or chacun sait qu'un établissement paie *tant à la commune qu'au département* de nombreuses taxes et redevances dont seront privées les Caisses de la commune et du département des Basses-Alpes si la Société des Forces Motrices de la Durance était autorisée à ne pas tenir ses engagements.

Lorsque nos concitoyens auront été entièrement éclairés sur cette question, ils jugeront : c'est à eux qu'appartient le dernier mot.

* * *

Voici l'affaire :

Le 4 septembre 1919 une convention était passée entre le M. le Ministre des Travaux publics, au nom de l'Etat et la Société des Forces Motrices de la Durance, 126, rue de la Boétie, Paris. Par cette convention, l'Etat concédait à la dite Société l'usage d'une force hydraulique à obtenir au moyen d un débit maximum de 90 (quatre-vingt-dix) mètres cubes par seconde qui devait être pris dans la Durance à l'aval du confluent du torrent de Beynon (H-Alpes), pour la mise en jeu d'une usine hydro-électrique que la Société se proposait d'établir à Sisteron au pont de Buech, (article 1er).

La société prenait, en échange, l'engagement de commencer les travaux et s'engageait à employer dans les départements des Hautes et des Basses-Alpes la moitié au moins de l'énergie produite par l'usine de Sisteron qui était à construire. La société devait en outre fournir *par priorité* à l'usine déjà installée par l Etat pour la fabrication de la cyanamide sur les terrains de Mételine, l'énergie nécessaire à son fonctionnement jusqu'à concurrence de trois cent kilowats, et ce au prix de 7 (sept centimes) le kilowat-heure. Cette fourniture devait être faite dès la mise en marche de l'usine de Sisteron jusqu'à la fin de la concession, (article 2.)

Les travaux furent commencés peu après et poursuivis jusqu'en 1921, date à laquelle ils furent arrêtés. La partie amont de la chûte avait été aménagée depuis le torrent de Beynon jusqu'au Poët, et la partie aval depuis le viaduc du pont de Buech jusqu'au quartier du Logis Neuf ou presque.

L'affaire est donc très simple : la société doit prendre environ 90 mètres cubes d'eau dans la Durance à Beynon (H-A) la conduire jusqu'au pont de Buech et *là*, construire une usine pour utiliser cette eau comme force motrice. Elle commence les travaux dans ce sens, puis s'arrête brusquement à mi-chemin.

Nous verrons dans notre prochain article les raisons qu'elle invoqua pour justifier cet arrêt ainsi que les autorisations nouvelles qu'elle sollicita du Ministre des Travaux Publics, et les pourparlers auxquels ces demandes donnèrent lieu.

Nous examinerons également l'engagement souscrit par la Société au profit de la ville de Sisteron.

Cet engagement est très important ; il confirme l'obligation déjà posée dans la convention dont nous venons de parler, de construire une usine hydro-électrique à Sisteron au pont de Buech. Il constitue en quelque sorte la charte de nos droits. Nous demandons à nos concitoyens de l'examiner avec la plus grande attention.

EMILE GALICI
CONSEILLER GÉNÉRAL DES BASSES-ALPES.

POUR LES ALPES PROVENÇALES.

POUR SISTERON

Nous avons déjà écrit ici à la même place, au cours de l'année dernière, une petite série d'articles pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur la ville de Sisteron qui était sur le point d'être mutilée. Maintenant, cette œuvre néfaste est accomplie, il n'y a plus à y revenir.

Aujourd'hui, nous prendrons un autre sujet parce que nous sommes à la veille de belles fêtes dont la renommée est déjà si grande que sans crainte de nous tromper, nous pouvons envisager pour le mois d'août — époque à laquelle auront lieu ces fêtes — un afflux d'étrangers qui apporteront dans nos murs un peu de prospérité et beaucoup d'entrain. C'est justement parce que notre ville sera le point terminus des nouveaux touristes que nous voudrions qu'elle soit déjà prête pour les recevoir ; en disant cela, nous sousentendons la construction des égouts et la canalisation des eaux.

La question vitale pour nous, que nous ne cesserons jamais de répéter, c'est de faire de Sisteron un centre de TOURISME. C'est cette industrie qui relèvera notre commerce et qui redorera notre blason, elle est pour nous la planche de salut si nous ne voulons pas sombrer sous les regards de voisins plus riches. Le tourisme est donc notre avenir et Sisteron en est l'enjeu.

Notre région, aussi bien que la Suisse offre des sites remarquables que les pinceaux des peintres étrangers et parisiens ne dédaignent pas ; au point de vue géographique Sisteron est l'axe des distances qui séparent Nice de Grenoble et Marseille de Lyon ; elle est là au milieu ; aucune voiture légère, aucun auto-cars, aucun piéton même ne peut se diriger vers les grands centres sans passer chez nous.

En été, nos sites, nos environs, et leurs côteaux sont embaumés par la belle faune qui les recouvre ; nos bois et nos guérets sentent bon le thin dont les touffes abritent le lièvre, le lapin et le parfum des genets font un mélange agréable qui vient flatter notre odorat. C'est dans cet Eden champêtre que vont se dérouler les grandes fêtes que les échos de la T. S. F. portent très loin.

Deux belles rivières poissonneuses donnent au moment des fortes chaleurs un air frais que le promeneur aime à aller respirer le soir à l'aurée d'un bois ou bien sur les rives de la Durance s'il n'est déjà attiré par la promenade solitaire de Chambrancon, la promenade ombragée qui entoure la citadelle ou encore le chemin muletier qui, partant du rocher de la Baume va aboutir sur les côteaux de Saint-Pierre ! Dédaignant les nombreux services automobiles dont Sisteron est le centre, l'excursionniste se dirigera pédestrement vers le village de Saint-Geniez, il y lira la pierre écrite qui enseigne aux passants les bienfaits de Dardanus ; plus haut voici le rocher de Gâche et son plateau dont le panorama s'étend à l'infini.

Ces excursions offriront aux promeneurs tous les avantages d'une randonnée salutaire et vivifiante qui creusera peut-être un peu l'estomac mais qu'un repas substantiel porté sur le dos aura tôt fait de calmer, aussi les souffles révigorants et doux à la fois qui viennent des hautes montagnes, la senteur embaumée de la riche et luxuriante végétation provençale qui étale ses arbres et ses fleurs sur des collines parfumées entretiennent chez nous une atmosphère constamment agréable.

Aussi bien pour le riche estivant qui veut goûter le calme sans se priver des plaisirs qu'offrira notre ville, que pour les familles qui cherchent la tranquilité sous un ciel bleu, dans un cadre reposant, le séjour de Sisteron constitue, répétons-le, le séjour rêvé, et l'attrait qu'exercent cette région et la campagne environnante est devenu une séduction à laquelle bien peu résistent.

Quiconque du train qui va de Marseille à Lyon découvre ce paysage et respire l'air de ces sites enchanteurs n'a qu'un désir : s'y fixer, y installer sa demeure.....

Oui mais voilà, il s'agit de retenir chez nous ces voyageurs de marque : les anglais et les américains, venus l'an dernier s'extasier devant nos sites nous disaient : bien belle petite ville, mais quelles rues ! quelles andronnes ! Et comment faire ?

Oui, comment faire pour empêcher ces démonstrations peu amicales ? Mais en tenant, surtout pendant la belle saison, Sisteron dans un état de propreté permanente en activant les travaux qui doivent amener l'eau du Châtillon ; nous savons qu'on travaille dur et ferme à ces travaux ! le seul regret que nous puissions exprimer, c'est de les avoir vu commencer si tard, alors que depuis 1924, on a tergiversé dans un sens ou dans l'autre si on devait oui ou non les entreprendre.... mais tenons-nous loin de la politique, ne voyons que le fait positif ; aujourd'hui ne pensons qu'à l'intérêt primordial de notre ville et répétons que si le mois d'août nous apporte un gros appoint d'étrangers, nous devons leur montrer notre cité coquette, propre et fleurie ; Nos feuilles d'impots reçues dernièrement nous suggèrent d'amères réflexions. Nous les tairons ces réflexions ! si nous devons constater au cours de cette année des améliorations que nous comprenons nécessaires et utiles ; nous apaiserons nos récriminations afin qu'elles ne portent pas au loin les échos d'administrés mécontents.

M.-PASCAL LIEUTIER.

© VILLE DE SISTERON

Rubrique des Mutilés

AVANT LE CONGRÈS DE MANOSQUE

La fédération départementale des Mutilés, éprouvés de la guerre et Anciens Combattants des Basses-Alpes va cette année tenir ses assises à Manosque.

C'est un honneur bien légitime pour nos camarades qui furent parmi les fondateurs de la grande famille. Ne lui ont-ils pas fourni, depuis 1920 des cohortes fidèles et disciplinées, et encore des militants d'élite.

Dans cette cité, le Parlement de la France, mutilée et meurtrie, trouvera une atmosphère digne de ses travaux.

Il tracera avec vigueur le programme que les élus au conseil de la fédération devront solennellement faire connaître au Ministère des pensions et s'attacheront surtout à les faire exécuter.

Nul doute que les succés remportés, grâce à une étroite entente avec les forces vives de la France combattante, n'inspirent aux congressistes de Manosque une confiance encore plus grande dans l'avenir et une volonté encore plus ferme de réalisations.

A ce congrés du 10 Juin 1928, nous y travaillerons en pleine conscience de notre force, à améliorer le sort des notres, à défendre notre idéal ; cet esprit de justice, de liberté et de paix que nul ne peut dénier ; vous y retremper dans notre commun labeur pour un nouveau pas en avant.

Puissent les assises de Manosque fortifier encore notre courage pour vaincre les obstacles qui se trouveront sur notre route.

COLOMB,
Président d'honneur
de la F. D. Bas-Alpine.

Nous lisons dans « Le Petit Marseillais » édition de Marseille du 24 mai 1928, sous la rubrique Marseille, l'entrefilet suivant :

« Le parquet était récemment saisi d'une série de plaintes en escroquerie, abus de confiance et émission de chèques sans provision visant Me Léon Jourdan, avocat du barreau de Marseille, ancien conseiller général des Basses-Alpes. Le parquet ouvrit une information judiciaire qui fut confiée à M. le juge d'instruction Pierrussi. Le magistrat instructeur convoqua, avant-hier soir, Me Léon Jourdan et se trouva dans l'obligation, devant les explications peu satisfaisantes de l'avocat, de déliver contre lui un mandat de dépôt et de le faire écrouer à la prison Chave. Le Conseil de l'ordre des avocats de Marseille ayant récemment prononcé la radiation de Me Léon Jourdan, celui-ci s'était pourvu en appel de cette décision devant la Cour d'Aix ; mais il ne se présenta pas devant les juges et la décision prise contre lui fut de ce fait confirmée. Le préjudice que Me Léon Jourdan a fait subir aux plaignants n'a pas encore été complètement évalué. La somme actuellement relevée se monte environ à 200.000 francs. Me Léon Jourdan a fait choix de Me Pollack pour l'assister.

Me Jourdan fut élu Conseiller général du canton de Sisteron contre M. Raoul Anglès, alors député, au mois de mars 1924, à la suite du décès de M. Thélène, maire et Conseiller général.

Conseils aux Educateurs de Vers-à-Soie

(*suite*)

Eclosion des œufs

En attendant leur éclosion, les graines de ver à soie sont conservées dans un endroit aéré, propre, hors d'atteinte de leurs ennemis (fourmis, cancrelats, rats,) etc...

On étale, l'une à côté de l'autre, les feuilles de papier portant les pontes dans un ou plusieurs paniers d'élevage, placés sur une étagère de la magnanerie ou du local en tenant lieu.

A l'approche de l'éclosion, la couleur des graines change lentement. De jaune-paille, elle devient gris cendré, puis violacée.

L'éclosion se produit en deux jours, principalement le matin ; quelques œufs éclosent l'aprés-midi. L'éclosion matinale est généralement moins importante le deuxième jour. On néglige les vers retardataires du troisième jour.

On reconnait les œufs inféconds a ce que leur teinte se fonce légèrement vers le rouge brique. La coque des œufs fertiles, au contraire, est blanche après la sortie de la chenille, et, par temps sec, craque sous l'ongle.

Levée des jeunes chenilles

Il faut retirer avec précaution les jeunes vers des pontes.

Leur " levée " s'opère très délicatement en plaçant, ça et là, sur les pontes des feuilles de murier jeunes et tendres, fraichement cueillies. Les vers y montent lestement et s'y accrochent sur les deux faces. On enlève par le pétiole ces feuilles chargées de vers et on les pose doucement sur les paniers d'élevage à la surface desquels on a, au préalable, étendue une grande feuille de papier propre. On distribue aux vers leur premier repas.

Pendant l'éclosion des œufs, on lève les vers deux fois par jour, vers la fin de la matinée et l'après-midi. On met dans un panier les vers éclos le premier jour, et dans un autre panier les vers levés le deuxième iour. Les vers de chaque panier seront tenus à part et nourris ensemble.

Alimentation des vers

Les faibles " machoires " des vers nouvellement nés ne peuvent déchiqueter une nourriture volumineuse et coriace. Il faut les alimenter de feuilles tendres, cueillies au voisinage immédiat du bourgeon terminal des rameaux, et coupées en lanières minces comme des fils.

Pour préparer ainsi les feuilles, on en roule plusieurs ensemble, sur une planchette servant de hachoir, tous les pétioles tournés du même côté.

A l'aide d'un couteau bien affilé, réservé exclusivement à cet usage, on fait sauter tous les pétioles, que l'on jette, et on découpe transversalement les limbes.

La feuille hachée est répartie uniformément sur toute la surface occupée par les vers.

Au fur et à mesure qu'ils grossissent, on donne aux vers de la feuille de plus en plus développée et hachée en morceaux progressivement plus grands pour arriver à la fin du quatrième âge, à ne leur servir que des feuilles adultes et entières, vieilles au plus de cinquante jours.

En effet, les jeunes vers ne digèreraient pas les morceaux de feuilles de croissance déjà avancée. Des vers au quatrième ou au cinquième âge, nourris de feuilles jeunes, peu nutritives, transpireraient d'énormes quantités de vapeur d'eau, préjudiciables à leur santé, et tisseraient des cocons très pauvres en soie. Il est donc indispensable que l'âge et la digestibilité des feuilles soit en rapport avec le degré d'évolution des vers.

En résumé, de la naissance au début du quatrième âge, des feuilles d'autant plus tendres et finement morcelées que les vers sont plus jeunes. A des vers à environ une semaine de la " maturité " des feuilles adultes jusqu'à la " montée ".

(*A suivre.*)

Léon ANGLÈS.

Papier ver-à-soie
et Thermomètre
en vente à la
Librairie - Papeterie-Imprimerie
Pascal LIEUTIER
25, rue Droite — Sisteron

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

La Pentecôte

Par les temps que nous subissons depuis un mois nous ne nous douterions pas que nous sommes à la Pentecôte si nous n'avions vu s'installer sur le cours du collège et sur le pré-de-foire des barraques foraines.

Elles commencent d'arriver, et souhaitons pour elles et la jeunesse de qui elles sont le principal attrait un temps plus clément que celui actuel.

Ainsi que le comporte le programme ce soir au portail si le temps le permet la musique donnera un concert.

Prière aux enfants de s'abstenir de tout bruit.

La direction du Casino nous prie d'annoncer qu'elle donne après le concert musical, un grand **BAL** avec le concours de l'orchestre du *Printania-Jazz.*

Egalement, dimanche après le concert de la musique qui aura lieu à 15 heures sur le cours Paul Arène, le Casino ouvrira largement ses portes à l'occasion du **BAL** qu'il donne aux sons du *Printania-Jazz.*

Lundi après-midi alors que le concours de boules battra son plein, il y aura également **BAL** au Casino.

Avis est donné à la jeunesse.

Une bonne attention.

A l'occasion des courses cyclistes et du Cross qui auront lieu ces jours-ci la direction du Casino offre pour la course cycliste 10 francs au 2e arrivant du 1er tour ; pour le Cross, 10 francs au 1er du 1er tour.

Ecoutez bien ceci !

Vu la bonne marche et l'économie des voitures CITROEN,

M. JEAN GALVEZ
LOCATION AUTO
Téléphone 2 — **SISTERON**

Tient à la disposition du public ses taxis confortables au prix de UN franc le kilomètre et prend pour cérémonies de noces 40 francs par voiture

---

On réclame la réparation urgente qu'il y a lieu d'apporter au caniveau qui passe devant Madame Paul, modiste. Ce caniveau qui est d'habitude bloqué par une grosse pierre et recouvert d'une grande plaque de fer, est aujourd'hui un trou béant dans lequel peuvent s'engouffrer les autobus, les charrettes et les piétons au risque de graves dangers.

Il nous semble qu'une réparation de toute nécessité s'impose.

Feuilles de mûrier à vendre.
S'adresser au bureau du Journal.

Conseil de révision

Le Conseil de révision réuni samedi à la mairie, sous la présidence de M. Fasce, secrétaire général, a examiné 30 conscrits, dont un ajourné de la classe 1926 ; 7 ajournés de la classe 1927 et 22 jeunes gens composant le deuxième contingent de la classe 1928.

2 ajournés sur 8 ont été classés bons service armé, 1 service auxiliaire et 5 ajournés de nouveau dont 1 à la séance de clôture.

Sur les 22 jeunes gens de la classe 1928, 17 ont été déclarés bons au service armé, 2 ajournés dont 2 à la séance de clôture, 1 classé service auxiliaire et 1 est engagé volontaire.

Les conscrits de Sisteron bons au service sont les jeunes : Casagrande Léonce, Coustier Kléber, Davin Adrien, Esmiol Léon, Gachet Maurice, Jourdan Marcel, Reynaud Marcel, Silve Marcel, Thélène Jean, Garcin André et Rouvier Amédée.

Avis. — M. Henri BOUILLON informe le public qu'il se tient à sa disposition pour la saison des foins.

Prix : 10 francs par jour et la nourriture.

Réservistes. — Les familles des réservistes qui doivent accomplir une période d'exercices en 1928 et à l'égard desquelles l'appelé remplit effectivement les devoirs de soutien indispensable ont la faculté de demander le bénéfice de l'allocation journalière.

Il est rappelé à ce sujet que leur requête doit être introduite sans retard à la mairie de leur résidence à défaut de quoi les intéressés s'exposeraient à subir des retards dans la perception de l'allocation dont ils peuvent éventuellement être bénéficiaires.

Chaque demande doit obligatoirement être accompagnée de la carte postale avis du recrutement et d'un relevé des contributions directes payées par la famille. Une déclaration de l'employeur indiquant si pendant la durée de sa présence sous les drapeaux le réserviste continue à recevoir tout ou partie de ses appointements ou salaires devra également être jointe, le cas échéant.

A CÈDER **Commerce de Parfumerie**
très bien achalandé. Emplacement unique.
S'adresser à M. Henri GIRAUD, 6, Rue de Provence.

Office national du Combattant.

Le Comité départemental dont le siège est à la Préfecture, rappelle aux anciens combattants, pensionnés ou non, qu'ils ont tout intérêt à demander la carte du Combattant ; cette pièce officielle et définitive, en dehors de l'autorité morale qui s'y attache, les met, par ailleurs, à même de recourir aux divers avantages déjà institués à leur profit.

Pour cela, il y a deux opérations distinctes, indispensables toutes deux.

1° — Se faire délivrer le certificat provisoire par l'autorité militaire Corps, Recrutement ou ministère de la guerre, suivant l'âge et la situation militaire.

2° — En possession de cette pièce, demander la carte du combattant, au Conseil départemental, directement ou par l'intermédiaire des Mairies ou des Associations.

Articles de pêche en vente à la librairie-papeterie LIEUTIER.

A VENDRE
PIANO en très bon état.
S'adresser au bureau du Journal.

Transports - Sable - Gravier
VENTE DE FUMIER
—o— PRIX MODERÉS —o—
S'adresser
ANDINE JOSEPH
7 - Rue de Provence — **SISTERON**

DESTRUCTION FOUDROYANTE DES PUNAISES
et de leurs œufs par **l'OXYTOUT**
insecticide liquide
Droguerie P. BERNARD
25, Rue Droite, SISTERON

Dr AUDIBERT-ROUSSET
33, Boulevard Philipon - Marseille
nez, gorge, oreille, larynx
chirurgie de la Tête et du Cou
Consultation : **3 Juin** *de 8 heures à midi (Hôpital Sisteron)*

Hôtel-Restaurant *à remettre cause fatigue, dans jolie ville Vaucluse avec ou sans immeuble. S'adresser : GOUIN, APT (Vaucluse).*

Boucherie Richaud
Installation Moderne
Chambre froide.
Fabrique de glace
Téléphone 16.

Le tue-mouche **Fly-Tox** et son appareil sont en vente à l'imprimerie, Papeterie LIEUTIER, Sisteron.

© VILLE DE SISTERON

où se chausser ?

Mme Vve Adolphe AUTRAN

11, Rue de Provence - SISTERON - (B-A)

offre à sa nombreuse et fidèle clientèle un grand choix de chaussures de luxe, demi-luxe et travail pour tout âge, de qualité irréprochable, d'un chaussant parfait à des prix très modérés

Location d'Automobiles

-:- *Voitures fermées et confortables* -:-

TAXI - ALIBERT

CAFE DES ALLIES

Téléphone 3. *SISTERON.*

Médecine pratique

La poudre Louis Legras a une action sédative directe sur le poumon ; ainsi s'expliquent les merveilleux effets de ce remède qui, sans nuire à l'organisme comme tant d'autres, soulage instantanément les plus violents accès d'asthme, l'oppression, le catarrhe, l'essoufflement, la toux rebelles des vieilles bronchites, et guérit progressivement.

Une boite est expédiée contre mandat de 4 francs (impôt-compris, adressé à Louis Legras, 1, Boulevard Henri-IV, Paris.

Sisteron-Journal

est en vente :

à MARSEILLE, kiosque Monié, allées de Meilhan ;

à AIX, chez Mme Vve Martinet, tabacs cours Mirabeau ;

à SISTERON, au bureau du journal.

REMERCIEMENTS

Les familles PELLEGRIN Adolphe, JANSON Paul et DELAYE Antonin, adressent leurs sincères remerciements à leurs parents, amis et connaissances des nombreuses marques de sympathies qui leur ont été prodiguées à l'occasion du décès de Madame

Veuve Hilaire DELAYE

décédée à Sisteron le 19 mai 1928.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Billets d'aller et retour individuels à prix réduits pour les stations balnéaires, thermales et climatiques, du réseau P. L. M.

Toutes les gares des grands réseaux français délivrent, du 1er juin au 30 septembre, des billets d'aller et retour individuels à prix réduits pour les principales stations balnéaires de la Côte d'Azur. On peut également se procurer dans les gares, du 1er mai au 25 juin et du 20 août au 30 septembre, ces billets d'aller et retour individuels à prix réduits pour les principales stations thermales et climatiques P. L. M. Dans les deux cas, le voyage doit comporter un parcours simple d'au moins 300 kilomètres en 1re et 2me classes, d'au moins 500 kilomètres en 3e classe. L'itinéraire du voyage de retour peut être différents de celui du voyage d'aller.

La réduction est de 25 o/o en 1re classe, de 20 o/o en 2e classe pour un trajet simple de 300 km. ; de 30 o/o en 1re classe et de 25 o/o en 2e classe pour un parcours simple de 600 km. Elle est de 20 o/o pour un parcours simple d'au moins 500 km. en 3e classe. La validité des billets est de 33 jours. Pour les billets de stations balnéaires seulement, elle peut être prolongée deux fois de 30 jours moyennant un supplément de 10 o/o du prix du billet pour chaque prolongation, mais elle ne peut dépasser la date du 5 novembre. Dans tous les cas, les titulaires de billets individuels doivent effectuer leur voyage de retour, au plus tôt, après un délai de 12 jours compté du jours de départ, ce jour compris.

ETAT-CIVIL

du 18 au 25 Mai 1928

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Entre Louis-Jean Badet, négociant à Sisteron et Julie-Berthe-Mireille Ricou, s. p. à Sisteron.

DÉCÈS

Marie-Eugénie Roman Vve Delaye, 71 ans.

Emission Rentes 5 o/o

Amortissables nettes d'impôts

PRIX : 455 francs

On souscrit à la **Banque des Alpes** *en l'espèces, Bons de la Défense Nationale, Bons du Trésor 6 o/o 1923 décennales 1919-29,* etc

BANQUE DES ALPES

(Société Anonyme au Capital de 5 millions)

Ancienne Banque

CHABRAND et P. CAILLAT

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : Embrun. Laragne. Saint-Bonnet Sisteron. Briançon

BUREAUX AUXILIAIRES : GUILLESTRE (Lundi) SERRES (Samedi) VEYNES (Jeudi) L'ARGENTIERE (samedi)

Comptes-Courants Commerciaux

Dépôts de fonds avec intérêts

Encaissements d'effets de Commerce

Achat et Vente de Monnaies Etrangères

Opérations de Bourse

Paiement de Coupons

Location de Coffres-forts

En vente partout

Location d'Automobiles

les taxis : JEAN GALVEZ

sont les mieux suspendus et les meilleur marché au kilomètre, adressez-vous

12, **Rue de Provence, SISTERON**

—o— ***TELEPHONE 2.*** —o—

LIQUIDATION

Edouard RAVOUX

NOUVEAUTES - Grand'Place - Sisteron

Fonds de commerce à céder et magasin à louer

DEPOT

de la Cordonnerie Française

LÉON MAUREL

-:- 5, Rue Droite, Sisteron -:-

Bonnes et Belles Chaussures en tous genres vendues au prix de fabrique

— Grand choix — de Pantoufles à bon marché

CHAUSSURES sur mesures. Livraison rapide

La maison se charge des réparations

La clientèle profitera du Carnet familial.

M. Maurel continue la vente des articles de bourrellerie et cordages avec baisse de prix.

BUVEZ L'EAU MINÉRALE

de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

GARANTIE NATURELLE

Exempte de gazéification artificielle R. C. Gap N° 1468

Pour renseignements, écrire au Directeur de la Source de St-Pierre d'Argençon (H-Alpes)

EELCTRIC-AUTO

C. FIASTRE

51, Rue Droite - SISTERON - Basses-Alpes

Téléphone 71 — Registre du Commerce Digne N° 827.

ACCUMULATEURS
DYNAMOS -- MAGNETOS
Accessoires Electriques
RÉAIMANTATION

VENTE - RÉPARATIONS

EQUIPEMENT ELECTRIQUE de Voitures
BOBINAGE
de Dynamos et Magnétos
Charge et entretien
— Accumulateurs —

Location d'Autos

LA SUPER LIMOUSINE 4 ET 6 PLACES

DOUBLE SEPARATION -:- DERNIER CONFORT

TAXI : JEAN RULLAN

Téléphone 17. — SISTERON — Rue Mercerie No 6

© VILLE DE SISTERON

GARAGE CENTRAL

BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles
Moteurs à explosion et électriques

Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos, SISTERON

---

les Automobiles

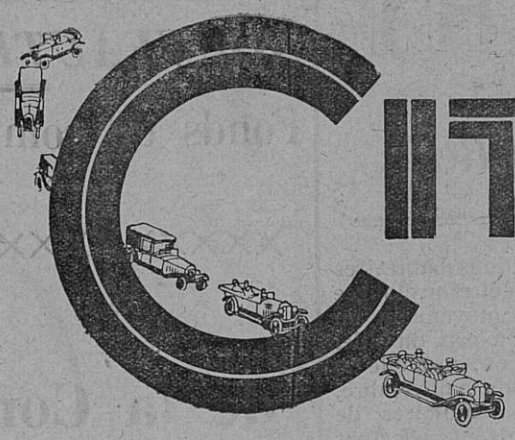

CITROËN

SONT :

simples-robustes-économiques-bon marché

COMPAREZ LES PRIX ! !

Une conduite intérieure CITROEN cataloguée 25.600 frs. est livrée avec éclairage et démarages électriques, dispositif d'éclairage "Code" avertisseurs de ville et de route, essuie glace automatique ; montre, compteur kilométrique, indicateur du niveau d'essence, freins sur les 4 roues avec *Servo frein* filtres à air, à huile et à essence, thermomètre de radiateur, miroir rétroviseur, peinture émail avec filets, garnitures intérieures, premier choix, sièges ajustables à volonté, outillage complet, 5 roues garnies, enjoliveurs de roues, etc., etc.

Demandez des renseignements sur la FAMILIALE 6 places 9 cv. et sur la conduite intérieure demi-luxe à 22.600 francs.

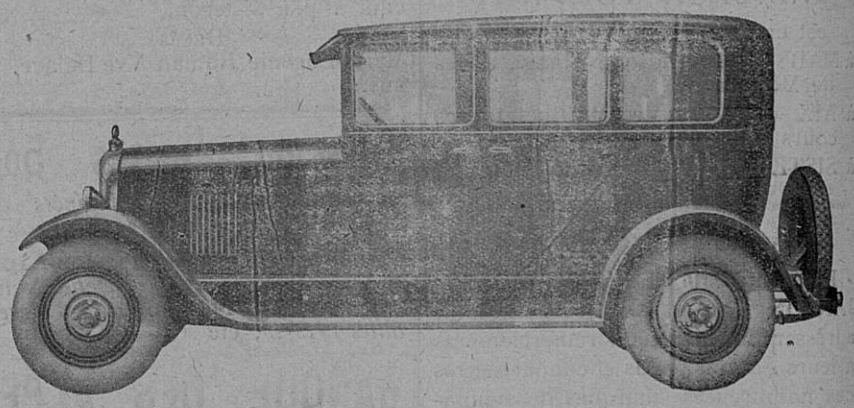

---

atelier Mécanique de Réparations

AVEC OUTILLAGE PERFECTIONNÉ - AGENCEMENT MODERNE

Dépannage **Rapidité d'execution — Prix moderés** Remorquage

STOCK DE BANDAGES POIDS LOURDS

toutes dimensions en magasin

Mise en place

IMMEDIATE

par

presse hydraulique

STOCK DE PNEUMATIQUES

Stock de Roulements à Billes et de Pièces de rechange de toutes marques

DEPOT DES BATTERIES DININ
charge d'accumulateurs

ESSENCES ET PETROLES
— gros et détail —
Dépositaires de DESMARAIS frères

AUTOMOBILES D'OCCASION 5 & 10 C. V.

Le gérant

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON